



## Discipline Eventing

### Règlement du Championnat Suisse Eventing Juniors

#### 1. Droit de participation

Les cavalières et cavaliers doivent être en possession de la nationalité suisse. Les cavaliers qui possèdent la double nationalité sont autorisés à prendre le départ uniquement s'ils n'ont pas participé à des épreuves internationales pour un autre pays durant l'année en cours.

Exceptions : Les cavalières et cavaliers de nationalité étrangère avec le «statut spécial FEI» selon RG FEI art.119 al. 6.2 peuvent jusqu'au jour précédent le 18<sup>ème</sup> anniversaire (obtention de la majorité) également participer au Championnat Suisse.

Il est permis de concourir pour les médailles dans deux catégories distinctes avec des chevaux / poney différents, à condition que les règles relatives à l'âge des cavaliers soient respectées.

Une cavalière ou un cavalier peut participer avec deux chevaux / poney au Championnat Suisse. Si tous les deux chevaux / poney sont jugés et classés, un seul comptera pour le Championnat, celui-ci doit être désigné par la cavalière ou le cavalier avant le départ de l'épreuve de dressage et sera monté comme premier cheval / poney.

Les médailles des Championnats Suisses ne sont attribuées qu'aux athlètes qui ont terminé toutes les épreuves partielles.

#### 2. Epreuve du Championnat Suisse et conditions de qualification

Lors de l'attribution du Championnat Suisse, le comité technique définit la catégorie d'épreuve et les conditions de qualification dans lesquelles le Championnat Suisse se déroulera. Le Championnat Suisse peut se dérouler sur une épreuve normale. Dans ce cas, il fait l'objet d'un classement séparé.

Le Responsable du cadre Juniors est responsable du contrôle des qualifications.

Le comité technique de la discipline peut faire des dérogations.

#### 3. Équipement

Si le Championnat Suisse de Eventing est intégré à une épreuve officielle, une cravache conforme au règlement CD est autorisée lors de l'épreuve de dressage. Pour les poneys jusqu'à 148 cm au garrot, la longueur maximale de la cravache est de 100 cm.

#### 4. Dotation

Les prix seront fixés par l'organisateur et distribués aux concurrents classés ainsi qu'au cavaliers ayant montés un deuxième cheval.

## **5. Inscription**

Les participants aux CS doivent s'inscrire via le système d'engagements. Si le couple n'a pas encore atteint les qualifications au moment de l'ouverture le phase d'engagements, mais qu'il reste encore des épreuves qualificatives à venir le CS, il peut malgré tout s'inscrire. Les cavalier·ère·s doivent informer l'organisateur, au plus tard 4 jours avant le championnat, s'il·elle est définitivement qualifiée ou non.

*Approuvé par le comité technique de la discipline Eventing, le 13.01.2026.*